

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du comité syndical du 26 novembre 2009

Réunion du comité syndical du 26 novembre 2009

Le comité syndical s'est réuni le 26 novembre 2009 au Parc du Marquenterre, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION:

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

• Monsieur Claude JACOB

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Alain BELPAUME
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur André JEANSON
- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Christophe DESMARET

Participaient également à cette réunion :

- Madame Michelle PAULY
- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Madame Maud BEREZIG

- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Angèle SONTA
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Christine LOURDEL
- Madame Delphine GAPENNE
- Monsieur Pascal TELLIER
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Françis LEC
- Monsieur Pierre LINEATTE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Madame Catherine QUIGNON-LE-TYRANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

RELEVE DE DECISIONS

SYNDICAT MIXTE

1 – Création de commissions

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la création des quatre commissions suivantes :

- Aménagement
- Environnement et gestion des espaces naturels
- Ressources Humaines et Moyens
- Finances

2 - Fiches FRAPP 2009 - 2011

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les plans de financement actualisés des projets déposés au titre du FRAPP 2009 – 2011 ainsi que des autres projets sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme annexés à la présente délibération et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers correspondants.

3 - Syndicat Mixte: Approbation du Document Unique

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le contenu du document unique.

4 - Taxe de Séjour

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des recettes ci-dessous pour les années 2007, 2008 et 2009 et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de solder à hauteur de 4 913 €, l'effort de solidarité à l'égard de la commune d'Estreboeuf, à réaliser pour l'année 2008 et ce pour solde de tout compte.

	TAXE AU REEL								TAXE FORFAITAIRE				
	2007			2008			2009						Montant global
	Montant	Montant	Reste	Mortant	Montant	Reste	Montant	Montant	Reste	Forfait 2008	Mortart	Reste	
Communes	à versen(*)	déjà versé	à verser	à verser(*)	déjà versé	à verser	à verser(*)	déjà versé	à verser	à verser (*)	déjà versé	à verser	à verser
Ault	3 897.90 €	3 897.90 €	0.00€	3 559.74 €	3 420.31 €	139.43 €	2 330.59 €	0.00€	2 330.59 €	5 288.52€	5 288.52 €	0.00€	2 470.02
Boismort	2 256.40 €	2 256.40 €	0.00€	2 563.29 €	2 453.44 €	109.85 €	1 754.63 €	0.00€	1 754.63 €	3 896.80 €	3 896.80 €	0.00€	1 864.48
Cayeux s/mer	11 444.11€	11 444.11€	0.00€	16 116.77€	16 116.77 €	0.00€	11 155.44 €	0.00€	11 155.44 €	34 013.51 €	31 230.08 €	2 783.43 €	13 938.87
le Crotoy	39 103.73 €	39 103.73 €	0.00€	55 833.13 €	55 218.48 €	614.65€	43 265.77 €	0.00€	.43 265.77 €	56 866.84 €	42 949.69 €	13 917.15 €	57 797.57
Estreboeuf	300.65€	300.65€	0.00€	214.29€	214.29€	0.00€	231.70 €	0.00€	231.70 €	24 243.68€	24 243.68 €	0.00€	231.70
Favières	3 885.65€	3 885.65€	0.00€	3 450.98 €	3 450.98 €	0.00€	2 825.34€	0.00€	2 825.34 €	9 714.17 €	9 714.17 €	0.00€	2 825,34
Fort-Mahon Pl.	97 207.22 €	97 207.22€	0.00€	100 661.47€	100 571.90 €	89.57 €	48 038,17 €	0.00€	48 038.17 €	49 430.05 €	49 430.05 €	0.00€	48 127,74
Lanchères	1 952.46 €	1 952.46 €	0.00€	1 779.91€	1779.91€	0.00€	1 474.61€	0.00€	1 474.61 €	6 652,40 €	6 652.40 €	0.00€	1 474.61
Mers les Bains	12 504.46 €	12 504.46 €	0.00€	13 430.01€	13 409.73 €	20.28 €	10 063.11 €	0.00€	10 063.11 €	470.67 €	0.00€	470.67 €	10 554.06
Noyelles/mer	5 175.88 €	5 175.88 €	0.00€	5 058.68€	5 039.75€	18.93 €	3 564.46 €	0.00€	3 564.46 €	8 628.63 €	8 628.63 €	0.00€	3 583.39
Pendé	1 027.18€	1 027.18 €	0.00€	1 164.07€	1 164,07€	0.00€	886.41 €	0.00€	886.41 €	9 101.82€	9 101.82€	0.00€	886.41
Porthoile	937.61€	937.61€	0.00€	959.24 €	959.24 €	0.00€	646.68€	0.00€	646.68 €	3 479.29 €	3 479.29 €	0.00€	646.68
Quend	39 395.08 €	39 395.08 €	0.00€	25 749.26 €	23 669.21€	2 080.05 €	24 121.79 €	0.00€	24 121.79 €	127 281.69 €	98 194.85€	29 086.84€	55 288.68
Saigneville	3 704.48 €	3 704.48 €	0.00€	4 093.95€	4 060.99 €	32.96 €	2 978.46 €	0.00€	2 978.46 €			0.00€	3 011.42
St Quentin T	3 622.60 €	3 622.60 €	0.00€	3 182.27 €	3 182,27€	0.00€	2 928.26 €	0.00€	2 928.26 €	20 803.85€	18 175.80 €	2 628.05 €	5 556.31
St Quentin L	535.73 €	535.73 €	0.00€	958.06€	946.23 €	11.83 €	581.61 €	0.00€	581.61 €			0.00€	593,44
St Valery s/S	36 224.22 €	33 360.52€	2 863.71€	40 813.03 €	33 986.36 €	6 826.67 €	19 764.01 €	0.00€	19 764.01 €	16 523.50€	14 640.84 €	1 882.66 €	31 337.04
Woignarue	1 901.59 €	1 901.59€	0.00€	1 845.48 €	1 845.48 €	0.00€	1 301.64€	0.00€	1 301.64€	6 578.93 €	6 578.93 €	0.00€	1 301.64
TOTAL	265 076.95 €	262 213.23 €	2 863.71 €	281 433.63 €	271 489.40 €	9 944.22 €	177 912.70 €	0.00€	177 912.68 €	382 974.36 €	332 205.55 €	50 768.80 €	241 489.41

Syndicat Mixte

1. Modification du tableau des effectifs

a) Développeur pour l'aménagement de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur principal au tableau des effectifs.

b) Création de deux postes d'ingénieur

Afin d'anticiper cette évolution structurelle, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer deux postes d'ingénieur au tableau des effectifs.

c) Agent d'entretien des milieux naturels

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de transformer un poste d'adjoint technique principal de $1^{\text{ère}}$ classe, non pourvu, en poste d'adjoint technique de $2^{\text{ème}}$ classe au tableau des effectifs.

2. Prestations d'action sociale

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, le versement des prestations d'action sociale pour les agents du Syndicat Mixte Baie de Somme et pour les agents de Destination Baie de Somme à compter du 1^{er} janvier 2010 à condition qu'ils en fassent la demande et qu'ils remplissent les conditions.

Destination Baie de Somme

Remplacement de postes permanents vacants dans les sites de DBS

. Tronc commun : Contrat à Durée Indéterminée Développeur informatique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui l'engage, comme développeur informatique, à compter du 1^{er} janvier 2010.

CAP HORNU

. Responsable Hôtel Restaurant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui prolonge l'intérim de la responsable de l'Hôtel Restaurant, pour 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2010.

. Responsable du Restaurant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui prolonge l'intérim du responsable du restaurant, pour 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2010.

PARC DU MARQUENTERRE

. Cocher

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui le nomme Cocher à compter du 1^{er} décembre 2009. .Guide

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui le nomme guide naturaliste à compter du 1^{er} février 2010. . Chef de salle

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui la nomme chef de salle à compter du 1^{er} décembre 2009.

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

. Hôtesse réservations / boutique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui la nomme hôtesse réservations/ boutique à compter du 1^{er} décembre 2009.

. <u>Tronc commun : Contrat à Durée Indéterminée Infographiste</u>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée, qui nomme cet agent infographiste à compter du 1^{er} décembre 2009.

AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

. Responsable boutique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée, qui concrétise cette situation, à compter du 1^{er} décembre 2009.

BELLE DUNE: AQUACLUB-GOLF

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à Durée Indéterminée de l'agent concerné à compter du 1^{er} janvier 2010.

6 - Cotisations statutaires 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le montant des contributions communales à un niveau identique à celui de l'année 2009, soit la somme totale de 39 069,12 € répartie comme suit :

COMMUNE	Montant de la contribution
Ault	4 145, 68 €
Boismont	352, 68 €
Cayeux	4 655, 88 €
le Crotoy	6 137, 15 €
Estreboeuf	314, 97 €
Favières	332, 38 €
Fort Mahon	4 110, 24 €
Lanchères	534,66 €
Mers les Bains	7 302,17 €
Noyelles sur mer	526, 28 €
Pendé	624, 49 €
Ponthoile	336, 87 €
Quend	3 355, 55 €
Saigneville	189, 03 €
St Quentin en Tourmont	332, 02 €
St Quentin Lamotte	1 179, 85 €
St Valery s/Somme	3 618, 45 €
Woignarue	1 020, 77 €
Total	39 069, 12 €

d'approuver la répartition ci-dessus et d'en inscrire le montant à l'article 7474 « subventions et participations des communes adhérentes » du budget primitif 2010 du Syndicat Mixte, par ailleurs, afin d'envisager l'évolution de ces cotisations statutaires au cours des prochaines années, de réunir la commission des finances.

7 - Inscription de Madame Angèle SONTA à l'ordre des Architectes – prise en charge des frais d'inscription

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais d'inscription qui s'élèvent à 260 € pour l'année 2010 (montant susceptible d'être légèrement réévalué).

8 - Représentation du Syndicat Mixte au sein du Conseil de Développement du Pays Interrégional Bresle Yères

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Madame Marthe SUEUR comme titulaire et Monsieur Alain HENOCQUE comme suppléant pour siéger au sein du Conseil de Développement du Pays Interrégional Bresle-Yères.

9 - Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme d'Abbeville et le Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

10 – Avenant n° 10 au bail entre la Commune de Lanchères et le Syndicat Mixte

Afin que le Syndicat Mixte garde la qualité de locataire, et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 10 joint à la présente délibération, prolongeant de trois mois le bail professionnel et autorise le Président à le signer.

11 – Activité Milieux Naturels

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la poursuite des projets 2010 et autorise le Président à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation.

12 - Travaux de rénovation de la porte monumentale Rue Bréhamet à Ault -

Lot 1: « Maçonnerie »: avenant n° 4

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et autorise le Président à le signer.

13 – Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion des parties collectives du Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, le recours à la Délégation de Service Public pour la gestion, la maintenance et l'entretien des parties collectives du centre conchylicole, approuve le cahier des charges de cette Délégation de Service Public, dont les principales caractéristiques sont exposées ci-dessus, autorise à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution de ce contrat de Délégation de Service Public ainsi que de signer tout acte à intervenir.

14 - ZAC du Royon - Entrée de Ville de Quend : Travaux de finition et rétrocession des terrains au profit de la commune de Quend

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation d'entreprises et engager les travaux correspondant dont le montant estimé à 15 000 € sera à prélever sur le budget de l'opération.

15 - Décision modificative n°4

Après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer une opération d'investissement intitulée « Maison du Marais » et d'y d'inscrire $35\,400\,$ € par prélèvement sur la section de fonctionnement, et d'autre part, de procéder à un ajustement de certaines inscriptions budgétaires de cette section à hauteur de $12\,000\,$ € et autorise le Président à modifier le budget $2009\,$ de la manière suivante :

Section de	Fonctionnement ((dé	penses)	

Sectio.	tote I divertalities (diepenses)	
Art 022	- Dépenses imprévues	- 12 000€
Art 61521	- Entretien de terrains	- 35 400 €
Art 611	- Prestations	12 000 €
Art 023	- Virement à la section d'investissement	35 400 €
<u>Section</u>	<u>n d'Investissement (Opération 901 « Maison du Marais</u>	<u>»</u>)
<u>Dépenses</u>		
Art 2184	- Mobilier	16 900 €
Art 2181	- Installations générales, aménagements divers	16 500 €
Art 2188	- Autres immobilisations corporelles	2 000 €
<u>Recettes</u>		
Art 021 - Vir	35 400 €	

DESTINATION BAIE DE SOMME

16 - Passeport découverte Hébergeurs 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement en 2010 du passeport découverte au profit des hébergeurs.

17 - Marché de mise en place d'un système de gestion informatisée pour les filières commerciales (billetterie, boutique, restauration, hébergement) des sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2009 et autorise le Président à signer le marché avec la société IREC ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

18 - Marché de prestations green keeping, d'entretien des pelouses et d'entretien de matériel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 novembre 2009 et autorise le Président à signer le marché avec la société ISS ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

19 - Approbation des tarifs 2010 – Erratum

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs joints à la délibération.

20 - Décision modificative n° 9

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux modifications suivantes :

Section Fonctionnement Dépenses :

Article 6411 « Salaire de base » :

- 1 589.00 Euros

Article 654 « Perte sur créances irrécouvrables :

- 6 222.00 Euros

Article 6718 «Autres charges except. Opération de gestion » :

+ 7 259.00 Euros

Article 673 « Titres annulés (exercice antérieur) »:

+ 552.00 Euros

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE



21 - Forfait d'accès à l'Aquaclub pour l'année 2009

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la redevance forfaitaire du montant de 420 171,36 € due par le groupe Pierre et Vacances au titre de l'année 2009 et autorise le Président à procéder à l'émission du titre à hauteur de cette somme ainsi qu'à engager des négociations sur le montant forfaitaire au titre de l'année 2010.

RAPPORTS D'INFORMATION

- Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de septembre et octobre 2009
- Manifestations de Noël 2009 et cérémonie des Vœux 2010
- Décisions modificatives